

Intervention sur la 1^{ère} modification budgétaire du Budget 2011 et les partenariats entre la Province et les communes (Conseil du 27 mai 2011)

Au nom du groupe cdH, je délivrerais **deux messages** à propos de la 1^{ère} modification budgétaire (MB1) qui nous est proposée pour le Budget 2011.

Premier message : la Province de Namur se trouve dans une situation financière ultra confortable. On en connaît les raisons historiques : la hausse des additionnels au précompte immobilier en 2008, la hausse constante de la base de cet impôt et les efforts d'assainissement des Centres hospitaliers régionaux. Ici, à l'ajustement budgétaire, la situation est encore confortée : la Province peut se permettre de maintenir son surplus à l'exercice propre tout en alimentant une provision pour risques futures de quelque 720.000 euros et d'améliorer encore son résultat général tout en pouvant transférer quasi 1,2 million d'euros du budget ordinaire vers le budget extraordinaire. A l'extraordinaire, le Collège alimente aussi deux cagnottes, à hauteur de 150.000 euros chacune.

Deuxième message : ce budget ne soulève pas notre enthousiasme.

A l'extraordinaire, je pointerai deux gros regrets :

- la réserve pour la Cité administrative est encore alimentée à concurrence de 150.000 euros par la vente d'un immeuble à Salzinnes ;
- le plan triennal ayant été rejeté, la Province renonce à ses obligations en matière de sécurité routière. Pour nous, les routes du canton d'Andenne (on vise la route provinciale reliant Andenne à Ciney) ont autant d'importance que celles du côté de Florennes.

A l'ordinaire, on pointera :

- l'absence d'allègement de la fiscalité que ce soit sur les additionnels au précompte immobilier ou sur les taxes nocives pour les entreprises ;
- l'absence à ce stade des primes à l'isolation pour aider les ménages et les associations à économiser l'énergie ;
- des doutes sur les partenariats entre la Province et les villes et communes.

J'approfondis ce dernier aspect qui est plus nouveau.

Il y avait une enveloppe de 400.000 euros à l'initial. En MB1, le Collège provisionne 700.000 euros. Hélas, vu l'intitulé malheureux « provision pour risques futurs », cette somme ne bénéficiera pas nécessairement aux communes. Au total, le Collège irait vers l'octroi de 2,4 millions sur trois ans. Mais cette aide, c'est du « one-shot ». Ce n'est pas un programme structurel, récurrent. C'est pourquoi il est essentiel de bien choisir les projets à soutenir. Il convient pour nous de plutôt cibler des projets durables, dans de l'infrastructure, pour améliorer le cadre de vie, la qualité de vie.

Notre groupe a mené une première enquête sur ces partenariats et il y a matière à s'inquiéter.

Tout d'abord, les 2,4 millions ont été répartis entre les 38 communes de la province en fonction de trois critères : 30 % de forfait par commune, 40 % en fonction de la population et 30 % en fonction d'un indicateur de cohésion sociale. Conséquences : Namur, avec ses 108.000 euros (quasi 1/4 des 464.000 habitants de la province) ne reçoit que 309.000 euros (environ 1/8 de l'enveloppe). Sambreville, avec ses 27.000 habitants, reçoit 224.000 euros quand Andenne, avec ses 25.000 habitants, reçoit 157.000 euros. Enfin, Gembloux, 4^e commune la plus peuplée avec ses 23.000 habitants, un chiffre assez proche de Sambreville et d'Andenne, ne reçoit que 66.000 euros, soit moins encore que Couvin (132.000 euros), Dinant (105.000 euros), Jemeppe-sur-Sambre (98.000 euros) et même Viroinval (77.000 euros avec ses 5.700 habitants) et Hastière (75.000 euros avec seulement 5.200 habitants).

Par une lettre datée du 25 mars, le Collège informait les communes des critères et invitait les Collèges communaux à rentrer des projets, si possible dans les six secteurs prioritaires du Contrat d'avenir provincial : enseignement ; santé, logement et action sociale ; tourisme ; environnement ; économie et culture.

Le 23 mai, seules 10 communes sur les 38 avaient déjà répondu au courrier. Qu'advient-il des autres ? Quid du budget qui leur était dédié ?

Parmi les communes ayant rempli leur formulaire, certaines n'avaient pas de demande particulière (que se passera-t-il alors pour elles ?), d'autres ne proposaient des projets que pour 10.000 euros quand elles pouvaient prétendre à 30.000 euros.

Certaines communes ont mentionné le Bébébus, ceci confirmant tout le bien que nous pensons de ce service, mais le développement du Bébébus doit-il passer par l'enveloppe des partenariats villes-province ou le financement doit-il passer par l'article budgétaire « Bébébus » qui a été – justement – majoré lors de la MB1 ?

Enfin, le type de projets rentrés s'inscrit heureusement souvent dans une démarche cohérente, durable, de long terme comme nous le souhaitons. A ce titre, on mentionnera la rénovation d'infrastructures culturelles (comme le Caméo à Namur), la mise en valeur et sécurisation du trésor de la Basilique de Walcourt, l'aménagement pédagogique du site de Bruly de Pesche, l'entretien de cours d'eau, le développement d'un label énergétique communal, la valorisation de timuli, l'aide à l'organisation de la décentralisation d'événements culturels (à Fernelmont), le redémarrage d'activités cinéma (à Gedinne), la gestion des chemins et sentiers, le tourisme, la cartographie et la santé (à Ohey). Parfois, en revanche, les projets rentrés par les communes sont, disons, d'un autre ordre. On mentionnera ainsi l'organisation d'une marche folklorique – il s'agit en plus d'une démarche récurrente alors que l'enveloppe est non-récurrente à moins que la commune en question veuille organiser une marche pendant seulement trois ans – ou, on ne rit pas, le développement économique d'une région grâce à une politique événementielle (confrérie Li Crochon). Comment se positionne le Collège par rapport à ce dernier type de demandes ?